



XXe Congrès de l'AMSE

Rabat 3 et 4 juin 2016

Assemblée générale électorale

Procès verbal

L'Association Marocaine de Sciences Economiques a tenu son XXe Congrès annuel le vendredi 3 et le samedi 4 juin 2016 à la Présidence de l'Université Mohammed V-Irfane, Avenue Allal El Fassi, Al Irfane, Rabat

Au cours du congrès, après adoption du rapport d'activité et validation du rapport financier l'assemblée générale a procédé à :

- une modification des statuts et du règlement intérieur ;
- l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

1. Assemblée générale électorale

1. 1. Rapport d'activité et rapport financier

Deux rapports d'activité ont été présentés :

- rapport d'activité (juin 2015-juin 2016) et synthèse de l'activité au cours du mandat 2012-2016.
- rapport financier (juin 2015-juin 2016).

Les rapports d'activité et les rapports financiers ont été présentés par Noureddine El Aoufi et Hanane Touzani, respectivement président et trésorier de l'Association.

Le rapport de synthèse de l'activité du mandat écoulé (2012-2016) a d'abord mis l'accent sur les « points faibles » suivants :

- L'audience des activités de l'AMSE qui reste faible même si elle varie en fonction de l'objet thématique de la manifestation même si on peut constater une légère inflexion depuis deux ans notamment que traduit la part croissante de communications proposées aux colloques et Forums de l'AMSE.
- L'impact de l'Association est loin d'être satisfaisant et la portée de l'animation du débat public demeure peu significative eu égard aux efforts déployés.
- Alors que les effectifs des chercheurs ne font que croître et que le rythme de soutenance de thèses ne cesse de s'accroître, « l'effet scientifique » généré par les « livrables » de l'Association (Documents de travail, Rapport *Questions d'économie marocaine, Parti-Pris*) ne parvient pas à se faire sentir de façon satisfaisante.

- Sur la « visibilité » de l'AMSE d'aucuns considèrent qu'on ne fait pas assez en termes de communication et soulignent la perte en efficacité eu égard aux efforts consentis. L'action « trop discrète » de l'Association aurait pour conséquence de limiter le périmètre de l'AMSE au cercle restreint des spécialistes.

Ensuite, sur la base des limites dégagées, le rapport a présenté les grandes lignes d'un Agenda pour le prochain mandat s'articulant autour des perspectives suivantes :

- **Recherche.** Dresser un état de la recherche qui doit comporter des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs relatifs à la production et aux publications scientifiques (thèses, articles, chapitres d'ouvrages, ouvrages, communications dans un congrès national ou international, productions de bases de données, traductions, etc.), à sa valorisation et à sa visibilité nationale et internationale. Le bilan comprendra également une partie concernant les axes de recherche, les thèmes, les outils méthodologiques, et aussi les supports de publication (revues à comité de lecture, revues indexées).

- **Publication.** Outre les « documents de travail » mis en ligne qui doivent connaître une fréquence plus soutenue et la publication du Prix AMSE de thèse, la revue électronique et à flux continu *Revue Marocaine d'Economie* (dont le site est en cours de construction) sera le catalyseur d'une telle dynamique et devra servir de support national indexé, offrant, par conséquent, aux travaux originaux des économistes marocains une consultabilité internationale.

- **Expertise.** Les « Notes d'analyse » (en ligne), appelées *Parti Pris*, constituent un moyen permettant à l'AMSE de contribuer à éclairer les choix publics en matière de politique économique et de développement. Il convient d'améliorer leur contenu empirique, d'accroître leur pertinence, leur rigueur, leur portée.

- **Partage.** Le projet de l'« Université économique » a pour objectif de vulgariser, de diffuser et de partager avec un public large les résultats de la recherche académique.

- **Annuaire.** Outre qu'il faut documenter un maximum de « fiches » et mettre à jour celles qui sont en ligne (une centaine au total), il y a lieu d'enrichir *l'Annuaire des Economistes marocains* par une partie présentant une synthèse des travaux et publications des économistes marocains.

- **Code.** L'adoption du *Code d'éthique des économistes marocains* lors de l'AG du 15 juin 2013 constitue une contribution essentielle de l'AMSE à la définition des règles, des engagements, des « bonnes pratiques » qui doivent gouverner le comportement des économistes marocains en conformité avec les normes et les valeurs en vigueur au niveau international. Il s'agit désormais de trouver les mécanismes permettant de le mettre en œuvre et de traduire ses principes fondamentaux en engagements réels tant individuels que collectifs.

A l'issue de la discussion, l'AG a adopté et validé les rapports présentés.

1.2. Election du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration sortant a soumis à l'AG les amendements suivants des Statuts et du Règlement intérieur (**la partie à supprimer est ce qui est barré dans le texte et la partie à ajouter est ce qui est souligné en gras**) :

Statuts

Article 5 : Tout membre peut démissionner par déclaration écrite au Président. ~~Le non-paiement de la cotisation annuelle pendant deux années consécutives vaut déclaration de démission.~~

Article 6. L'Assemblée générale fixe, sur proposition du Conseil d'Administration, le montant de la cotisation de base. La cotisation des membres titulaires est égale à la cotisation de base. Toutefois, les membres titulaires **doctorants étudiants** bénéficient d'un tarif préférentiel.

Article 9. Le Conseil d'Administration comprend 21 membres élus par l'Assemblée générale parmi ses membres au scrutin majoritaire ~~à deux tours~~ **simple**.

Les principes qui président à l'élection des membres du Conseil d'Administration sont : la continuité, le renouvellement, la pluralité, la représentativité la pondération et la disponibilité.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de quatre ans. ~~Aucun membre ne peut assurer plus de deux mandats consécutifs.~~ **Le renouvellement doit concerner la moitié au moins des membres.**

Article 10. Le Comité directeur comprend sept membres élus par le Conseil d'Administration pour un mandat de quatre ans renouvelable ~~une seule fois~~ : le Président de l'Association, le Vice-Président, le Trésorier et quatre Assesseurs.

Article 13. Le Président soumet à l'Assemblée générale toutes les propositions de révision des statuts adoptées par le Conseil d'Administration ou contresignées par au moins vingt membres titulaires de l'Association. Ces propositions de révision des statuts sont communiquées à tous les membres de l'Association en même temps que la convocation à l'Assemblée générale ~~et au moins deux mois~~ avant la date prévue pour celle-ci. L'Assemblée générale vote la révision des statuts à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Règlement intérieur

Article 1.1

~~Le président sortant est rééligible une seule fois~~

Article 1.2

~~Le vice-président est rééligible une seule fois~~

Les amendements proposés ont été adoptés par l'AG.

Par la suite, l'AG a procédé à l'élection du nouveau Conseil d'Administration dont les candidats sont les suivants :

Candidats au Conseil d'Administration

Liste (14 membres)

- 1) AIT SGHIR Nabil (Université Mohammed V de Rabat)
- 2) AKAABOUNE Mohamed (Université Mohammed V de Rabat)
- 3) AKESBI Azzedine (Centre d'Orientation et de Planification de l'Education, Rabat)
- 4) AKODAD Safae (Université Mohammed V de Rabat)
- 5) ASKOUR KHADIJA (Institut supérieur du Tourisme de Tanger)

- 6) BOUSLIKHANE Mohamed (Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, Rabat)
- 7) EL AOUI Nouredine (Université Mohammed V de Rabat)
- 8) EL HOUMAIADI Adil (Université Mohammed V de Rabat)
- 9) FREJ DRISS (Université Mohammed V de Rabat)
- 10) HANCHANE Saïd (Ecole de Gouvernance et d'Economie, Rabat)
- 11) MOUMNI Nicolas (Université d'Amiens)
- 12) TAOUIL Rédouane (Université Pierre Mendès France, Grenoble)
- 13) TAZI Lebzour Kamal (Université Mohammed V de Rabat)
- 14) TOUZANI Hanane (Laboratoire d'Economie du Développement/LED)

Hors liste (7 membres)

- 1) EL HARMOUZI Nouh (Université Ibn Tofail de Kénitra)
- 2) EL MESLOUHI Fedoua (Université Mohammed V de Rabat)
- 3) FIRANO Zakaria (Université Mohammed V de Rabat)
- 4) HAFID Hicham (Université Mohammed V de Rabat)
- 5) LAHLOU Kamal (Bank Al-Maghrib)
- 6) RAGBI Aziz (Université Mohammed V de Rabat)
- 7) RAOUF Radouane (Université Mohammed V de Rabat)

L'Assemblée générale a voté en faveur des candidatures présentées.

Nouveau Conseil d'Administration/mandat 2016-2020 (par ordre alphabétique)

- 1) AIT SGHIR Nabil
- 2) AKAABOUNE Mohamed
- 3) AKESBI Azzedine
- 4) AKODAD Safae
- 5) ASKOUR KHADIJA
- 6) BOUSLIKHANE Mohamed
- 7) EL AOUI Nouredine
- 8) EL HARMOUZI Nouh
- 9) EL HOUMAIADI Adil
- 10) EL MESLOUHI Fedoua
- 11) FIRANO Zakaria
- 12) FREJ DRISS
- 13) HAFID Hicham
- 14) HANCHANE Saïd
- 15) LAHLOU Kamal
- 16) MOUMNI Nicolas
- 17) RAGBI Aziz
- 18) RAOUF Radouane
- 19) TAOUIL Rédouane
- 20) TAZI LEBZOUR Kamal
- 21) TOUZANI Hanane

Nouredine EL AOUI a été mandaté pour convoquer la réunion du nouveau Conseil d'Administration.

L'Assemblée générale électorale a pris fin à 15H30.

2. Réunion du Conseil d'Administration (Jeudi 9 Juin 2016, à 14H30, au siège de l'Association)

Après avoir constaté le quorum, le nouveau CA a, conformément aux statuts, élu les membres du Comité directeur et fixé sa composition, ainsi que les membres du Comité de gestion.

Comité directeur/Mandat 2016-2020 (par ordre alphabétique)

- 1) ASKOUR Khadija
- 2) BOUSLIKHANE Mohamed (Vice-Président)
- 3) EL AOUI Nouredine (Président)
- 4) EL HOUMAIADI Adil
- 5) RAOUF Radouane
- 6) TAZI LEBZOUR Kamal
- 7) TOUZANI Hanane (Trésorière)

Comité de gestion (par ordre alphabétique)

- 1) AIT SGHIR Nabil
- 2) AKODAD Safae
- 3) EL MESLOUHI Fedoua
- 4) FIRANO Zakaria
- 5) HAFID Hicham
- 6) LAHLOU Kamal
- 7) RAGBI Aziz